

Désignation de l'entreprise : SAS A. J. 2. C Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise : ZA DE L'ARQUERIE 27270 BROGLIE Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 7 5 2 2 6 7 9 3 0 0 0 0 3 6 Néant ☐ *

Exercice N clos le,
31/12/2024

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 586	AG	7 586	
	Fonds commercial (1)	AH	215 000	AI		215 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains	AN	165 893	AO	30 917	134 976
	Constructions	AP	782 588	AQ	344 783	437 804
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	422 994	AS	299 943	123 051
	Autres immobilisations corporelles	AT	502 929	AU	423 544	79 384
	Immobilisations en cours	AV	134 075	AW		134 075
	Avances et acomptes	AX	15 600	AY		15 600
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	1 900	BG		1 900
	Autres immobilisations financières*	BH	30 815	BI		30 815
TOTAL (II)		BJ	2 279 383	BK	1 106 776	1 172 607
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *					
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN	31 886	BO		31 886
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	50 990	BU		50 990
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 164	BW		1 164
	CRÉANCES					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	343 189	BY	6 351	336 838
	Autres créances (3)	BZ	554 235	CA		554 235
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
	Disponibilités	CF	90 746	CG		90 746
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 248	CI		7 248
	TOTAL (III)	CJ	1 079 461	CK	6 351	1 073 110
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 358 844	IA	1 113 127	2 245 717
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **SAS A.J.2.C**

Néant ☐ *

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 000)	DA	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	754 880
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 160
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	978 040
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	11 637
	TOTAL (III)	DR	11 637
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	382 595
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	229
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	413 484
	Dettes fiscales et sociales	DY	412 908
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	17 900
	Autres dettes	EA	28 923
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 256 040
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 245 717
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Ecart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	926 668
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	53 223

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.J.2.C

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	222 586	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	65 893	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	419 410	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	363 177	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	411 325	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	10 552	KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	470 890	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	20 693	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	134 075	LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK	15 600	LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 911 618	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	25 260	1U		1V			
TOTAL IV					1Q	25 260	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 159 465	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	222 586	LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	165 893	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	419 410	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencs et am. des constructions			IS		MG		MH	363 177	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	422 994	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers			IU		MM		MN	10 552	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	470 606	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	21 770	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	134 075	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	15 600	
TOTAL III					IY		NG		NH	2 024 080		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés					1I		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					1J		2E		2F	32 715	
	TOTAL IV					1B		NJ		NK	32 715	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		ØK		ØL	2 279 383	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Exercice N clos le : 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A. J. 2. C

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise <u>SAS A.J.2.C</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 586	PF		PG		PH	7 586				
TOTAL I		RK	7 586	RM		RN		RO	7 586				
Terrains		PI	27 467	PJ		PK		PL	30 917				
Constructions	Sur sol propre	PM	116 740	PN		PO		PQ	134 786				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	184 120	PW		PX		PY	209 997				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	246 080	QA		QB		QC	299 943				
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	10 036	QE		QF		QG	10 552				
	Matériel de transport	QH	337 045	QI		QJ		QK	392 812				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 952	QM		QN		QO	20 179				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
	TOTAL II	QU	939 444	QV		QW		QX	1 099 189				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	947 031	ØP		ØQ		ØR	1 106 776				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements		M9		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		P6		P7		P8		RI		RI	
TOTAL I		RW		RY		RZ		SB		SI		SI	
Terrains		Q2		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation		NL				NM						NO	
TOTAL III													
Total général (I+II+III)		NP		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP				SR			

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		7 586			7 586
TOTAL I		7 586			7 586
Terrains		27 467			27 467
Constructions	Sur sol propre	116 740			116 740
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	184 120			184 120
Installations techniques, matériel et outillage industriels		246 080			246 080
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	10 036			10 036
	Matériel de transport	337 045			337 045
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 952			17 952
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL II		939 444			939 444
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		947 031			947 031
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.J.2.C

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	10 800
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	11 636

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS POUR IMPÔTS

[illegible]

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
---	--

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS A. J. 2. C				Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN			
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US	1 900		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	30 815		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	7 621	7 621			
	Autres créances clients		UX	335 567	335 567			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	17 772	17 772			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	536 462	536 462			
	Charges constatées d'avance		VS	7 248	7 248			
	TOTAUX			VT	937 388	VU	904 672	VV
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	53 223	53 223				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	329 371			329 371		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	413 484	413 484				
Personnel et comptes rattachés		8C	32 866	32 866				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	136 483	136 483				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	13 089	13 089				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	137 951	137 951				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	92 518	92 518				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	17 900	17 900				
Groupe et associés (2)		VI	229	229				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	28 923	28 923				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	1 256 040	VZ	926 668	329 371	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	105 010	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : SAS A. J. 2. C		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2024			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	3 160		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7	20 775		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8	
- imposées au taux de 0 %			ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			WN	46 546			
			WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
				TOTAL I	WR	70 481	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	22 436	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
		- imposées au taux de 0 %			WH		
		- imposées au taux de 19 %			WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)					XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	22 436	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI	48 045	
			déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	48 045	XO		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.J.2.C</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
Repris.s/prov. d'exploitation			8X	8Y	10 800
Reprises s/prov. exceptionnelles			8Z	9A	11 636
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	22 436
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
		L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise <u>SAS A. J. 2. C</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(61 123)				ZD				
	Prélèvements sur les réserves			ØE					ZE				
	TOTAL I			ØF	(61 123)				ZG				
										TOTAL II		ZH	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	24 295			YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	— Sous-traitance							YT	137 502				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8				XQ	50 571				
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	6 827				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	35 427				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	7 200			ST	265 234				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	495 562				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	11 741				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS				9Z	50 147				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	61 888				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ					
DIVERS	— Montant brut des salaires *							ØB					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%				
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



A.J.2.C
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 Euros
Siège social : Z.A de L'ARQUERIE
27270 BROGLIE

752 267 930 RCS BERNAY

TEXTE DE LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
ET DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 27 JUIN 2025

1 – Texte de la proposition d'affectation du résultat

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 160.23 Euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice (bénéfice) 3 160.23 Euros

Affectation du résultat :

Au crédit du compte « Autres réserves »		3 160.23 Euros
	-----	-----
Totaux	3 160.23 Euros	3 160.23 Euros
	=====	=====

Rappel des dividendes distribués.

L'assemblée générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des exercices précédents.



2 – Texte de la résolution d'affectation du résultat

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 3 160.23 Euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice (bénéfice) 3 160.23 Euros

Affectation du résultat :

Au crédit du compte « Autres réserves » 3 160.23 Euros

Totaux	3 160.23 Euros	3 160.23 Euros
--------	----------------	----------------

Rappel des dividendes distribués.

L'assemblée générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Pour copie certifié conforme

La Présidente

Marie-Lyne VAGNER